

Organisme notifié n°1164

Certificat du contrôle de production en usine

1164-CPR-ELM007

(version originale en langue française)

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Éléments de mur en béton

Concrete wall elements

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP)
Murs pleins	1	BA
Murs allégés	1	BA
Murs sandwiches	1	BA

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

EUROBETON FRANCE
 38870 SAINT SIMEON DE BRESSIEUX

et fabriqué(s) dans l'usine :

EUROBETON FRANCE
 38870 SAINT SIMEON DE BRESSIEUX

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 14992:2007/A1:2012 et dans les Règles d'application CE2+R 12 (2015)

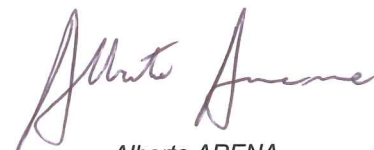
sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 25 janvier 2010, annule et remplace le certificat renouvelé le 25 janvier 2013 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 25 janvier 2019.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 25/01/16
Révision n° 2



Alberto ARENA
 Directeur Qualité Sécurité Environnement